

Politique

Ce service s'insère parmi les options de soutien résidentiel qui s'offrent à la personne adulte qui a un handicap intellectuel. Les personnes qui bénéficient de ce service recherchent un « chez-soi » qui se veut une possibilité de développer leur autonomie ou simplement de vivre dans un environnement qui soit accueillant et qui promeut une atmosphère dite « familiale ».

Une famille hôte offre la personnalisation des services. La personne ayant un handicap intellectuel est accompagnée par les mêmes individus quotidiennement et développe des liens significatifs avec ces individus. Généralement, il se crée à l'intérieur de ces relations une amitié et un respect mutuel qui ne font qu'accroître le mieux-être de la personne ayant un handicap intellectuel.

Nous croyons aussi que la personne ayant un handicap intellectuel peut contribuer, par ses forces et ses champs d'intérêt, au cheminement personnel des personnes ressources de familles hôtes ainsi qu'à leurs proches. En développant des relations stables et significatives, l'adulte est susceptible de se sentir plus confiant et à l'aise de démontrer ses forces et ses habiletés.

Ce partage permet à la personne ayant un handicap intellectuel de prendre part aux activités de son « chez-soi » et en conséquence prendre sa place comme citoyen à part entière dans la communauté.

Procédure

Responsabilités générales des personnes ressources de familles hôtes et de Valoris

1) Soutien

- Élaborer, coordonner et mettre en œuvre un plan individuel pour l'adulte afin de l'aider à exploiter son potentiel au maximum.
- Aider l'adulte à garder contact avec sa famille au besoin et encourager la participation de la famille dans la planification du plan individuel de la personne qui reçoit des services.

2) Supervision

- Surveiller l'utilisation des fonds personnels du client sur une base mensuelle.

3) Rôles et responsabilités partagés entre les personnes ressources de la famille hôte et Valoris

- Valoris fournira une chambre meublée, sauf si l'adulte souhaite utiliser ses propres meubles.
- Assurer que l'adulte a des repas nutritifs et en lien avec ses besoins si la personne a des besoins particuliers tels des allergies, problèmes de santé,...
- Assurer l'intimité de l'adulte, qu'il se sente chez-lui dans le foyer (avoir sa chambre et pouvoir aller et venir librement dans la maison).
- Assister et soutenir l'adulte dans sa recherche d'emploi, favoriser sa participation à des activités de jour en lui offrant des occasions d'interagir avec la communauté, faciliter sa participation aux activités quotidiennes et l'accompagner ou faciliter l'accès à ses rendez-vous médicaux.
- Organiser des visites avec les amis et les membres de la famille de l'adulte, au besoin.
- Offrir des occasions à l'adulte afin que son réseau social continue de s'accroître en facilitant sa participation à la vie communautaire.

4) Avec le client

Droits et responsabilités

La participation de la famille de l'adulte est fortement encouragée et appropriée pour la sélection du placement, la planification au préalable et la planification du plan de vie de l'adulte (ex. les visites, la communication et la prise de décision).

5) Compensation financière

Une indemnité quotidienne variant entre 40 \$ et 65 \$ sera attribuée à la personne ressource selon les besoins de l'adulte.

Les besoins des adultes seront évalués par le porteur de dossier. Une décision pécuniaire sera rendue par le superviseur concerné.

Les services de famille hôte sont le reflet d'une approche de services qui se base sur la valorisation des rôles sociaux et l'intégration communautaire.

Définitions

Personnes ressources : Les adultes responsables de la personne accueillie en famille hôte.